

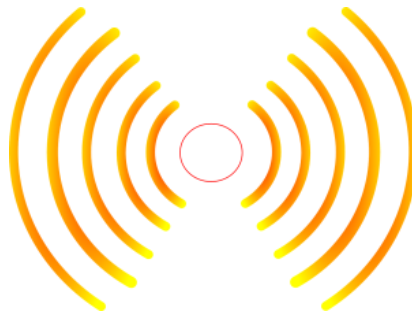


Ondes : comment choisir son appareil de mesure

Invisibles, inodores, silencieuses, les ondes sont présentes partout !

Deux types de rayonnements nous semblent importants à mesurer, car ce sont eux qui posent le plus souvent problème aujourd'hui :

- **Les CEM de basses fréquences (BF)** liés à l'électricité domestique, aux appareils électriques et aux lignes électriques haute tension
- **Les CEM de hautes fréquences (HF)**, provenant de la téléphonie mobile, des antennes-relais, du Wifi, du Bluetooth, du Wimax, des radars, des fours à micro-ondes, des jeux sans fil, etc.



Pourquoi mesurer les ondes ?

Que l'on soit sensible aux ondes ou que l'on veuille s'en prémunir au titre du principe de précaution, il est intéressant de connaître son degré d'exposition. En effet, il est maintenant bien connu que les champs électromagnétiques ont des effets sur la santé, liés aux niveaux d'exposition et au temps d'exposition.

Comment mesurer les ondes ?

La réponse est simple : avec un appareil de mesure.

Vous pouvez soit faire appel à un professionnel, équipé de ce type d'appareils, qui outre les mesures, saura vous conseiller dans l'assainissement de votre habitat, soit les mesurer vous-même.

CHOIX DE VIE SARL

Sarl au capital de 10 000 € Siret : 48012371000034

3 rue de Modenheim 68110 Illzach Téléphone : 03 89 50 48 99

E-mail : info@choix-de-vie.com Boutique en ligne : www.choix-de-vie.com

Sites d'information : www.eau-bio.info et www.ondes-bio.info

Chaîne YouTube : www.youtube.com puis choix-de-vie.com



Détecteur ou mesureur ?

Tout dépend de l'usage que vous souhaitez en faire et du degré de précision dont vous avez besoin.

Les détecteurs vous indiquent généralement par des diodes de couleur le dépassement de seuils de niveaux ; ils vous permettent ainsi d'avoir une idée générale de votre exposition.

Les mesureurs, quant à eux, indiquent des valeurs chiffrées. Ils sont souvent plus précis et plus sensibles, et permettent ainsi d'aller plus dans le détail.

Faut-il plusieurs appareils ?

Certains détecteurs font à la fois les hautes et les basses fréquences, mais on reste vraiment dans le domaine de la détection.

Si vous décidez d'opter pour des mesureurs, il faudra choisir un appareil pour les basses fréquences (champ électrique et champ magnétique) et un pour les hautes fréquences.

A quoi faire attention quand on choisit un appareil ?

Pour être sûr de faire le bon choix, c'est-à-dire de choisir un appareil qui corresponde à vos besoins et aux rayonnements que vous souhaitez mesurer, il convient de prêter attention à un certain nombre de critères :

- **La bande de fréquences.** Plus elle est étendue ou large, plus on mesure de choses et plus le prix augmente. La plupart des appareils de mesure basses fréquences débutent à quelques Hertz pour monter jusqu'à 400 KHz (limite de la bande TCO) ; en hautes fréquences, la plage de fréquences démarre souvent après 100 KHz pour monter jusqu'à 6 ou 8 GHz, rarement jusqu'à 10 GHz.
- **La sensibilité.** On parle ici de la valeur minimale que l'appareil peut détecter ; plus celle-ci est basse, plus la sensibilité de l'appareil est élevée et plus l'appareil est fiable.
- **La précision.** Plus un appareil est précis, plus il est fiable et plus les valeurs affichées correspondent à la réalité.
- **La gamme de mesure :** ce sont les valeurs mini et maxi que l'on peut mesurer avec l'appareil
- **Le type d'émission** dans le cas des hautes fréquences (analogique ou numérique). Il est important que l'appareil soit assez rapide pour mesurer les ondes pulsées et restituer les valeurs crêtes (également appelées pics).
- **Valeurs moyennes ou valeurs crêtes (Peak).** Certains appareils mesurent uniquement les valeurs moyennes, d'autres les valeurs crêtes, certains enfin mesurent les deux. Pour déterminer l'impact des rayonnements sur les personnes, on tient compte des valeurs crêtes.

CHOIX DE VIE SARL

Sarl au capital de 10 000 € Siret : 48012371000034

3 rue de Modenheim 68110 Illzach Téléphone : 03 89 50 48 99

E-mail : info@choix-de-vie.com Boutique en ligne : www.choix-de-vie.com

Sites d'information : www.eau-bio.info et www.ondes-bio.info

Chaîne YouTube : www.youtube.com puis choix-de-vie.com



- **Fonction "Hold" ou maintien de valeur** : certains appareils maintiennent la valeur la plus importante qui a été mesurée depuis que l'appareil a été mis en route.
- **Présence de filtres de fréquences**. Ils permettent d'isoler les bandes de fréquences, de manière à les mesurer séparément.
- **Signal sonore**. Pour les appareils de mesure BF, le signal sonore émis est de type compteur Geiger. Il permet d'estimer à l'oreille le niveau de rayonnement ; pour les appareils hautes fréquences, un son correspondant à chaque type de rayonnement peut être émis.
- **Type d'antenne**. Pour les appareils compacts, l'antenne est souvent interne et omnidirectionnelle. Certains appareils HF sont munis d'une antenne extérieure, souvent triangulaire, qui est directionnelle et plutôt destinée à un usage domestique. Cette antenne permet de localiser facilement les sources d'émissions et les points chauds.
- **Type de sonde magnétique** pour les appareils BF. Avec une sonde en 1 D, il convient d'orienter la sonde dans tous les sens pour trouver la valeur max, tandis qu'avec une sonde 3D, la valeur mesurée est lue instantanément.

Pour les professionnels, d'autres critères peuvent s'ajouter, comme le Data-Logging (qui permet l'enregistrement automatique des valeurs à intervalles donnés puis restitution sur PC via un logiciel spécifique), une sortie AC permettant d'injecter le signal dans un oscilloscope ou un analyseur de spectre, une sortie DC permettant d'enregistrer les valeurs sur un dispositif externe.

Dans notre boutique en ligne, vous trouverez les différents appareils de mesure des marques que nous avons sélectionnées, notamment EMFields et Gigahertz Solutions.

Nous avons également configuré différents **packs d'appareils de mesure** (comprenant un mesureur BF, un mesureur HF, un pack de mesure de la tension induite du corps, une mallette de transport voire pour certaines références un mesureur de terre) susceptibles de vous permettre d'effectuer un examen global de votre exposition aux ondes.

Le + Choix de Vie

Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller dans le choix de l'appareil le mieux adapté à votre usage et votre budget et pour vous guider ensuite dans l'assainissement de votre habitation ou votre lieu de travail.

Tous les appareils de mesure sont livrés avec les Standards de la Biologie de l'Habitat (valeurs MAES / IBN SBM - 2015), qui vous permettront de comparer les valeurs que vous avez mesurées avec les standards de référence ; vous saurez ainsi les interpréter.

CHOIX DE VIE SARL

Sarl au capital de 10 000 € Siret : 48012371000034

3 rue de Modenheim 68110 Illzach Téléphone : 03 89 50 48 99

E-mail : info@choix-de-vie.com Boutique en ligne : www.choix-de-vie.com

Sites d'information : www.eau-bio.info et www.ondes-bio.info

Chaîne YouTube : www.youtube.com puis choix-de-vie.com